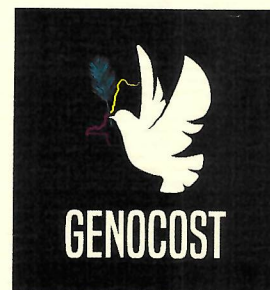




**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR, UNIVERSITAIRE
RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET INNOVATIONS**

La Ministre



**NOTE DE SERVICE N°001...../MINESURSI/CAB.MIN/SASM/MMK/2026
DU...30...../...07...../2026 A L'ATTENTION DES SECRETAIRES GENERAUX,
CHEFS D'ETABLISSEMENTS ET DES CENTRES/INSTITUTS DE RECHERCHE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, UNIVERSITAIRE ET RECHERCHE
SCIENTIFIQUE**

Concerne : GENOCOST (Commémoration du 2 août)

Mesdames, Messieurs les Secrétaires Généraux et Chefs d'établissements et des centres/instituts de recherche de l'Enseignement Supérieur, Universitaire et Recherche Scientifique,

1. Contexte

La loi n°22/065 du 26 décembre 2022 fait du 2 août de chaque année la journée officielle d'hommage aux victimes de violences sexuelles liées aux conflits et aux victimes de crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité. Notre pays a consacré cette date, d'une part, à la construction et à l'immortalisation de la mémoire collective et, d'autre part, à la solidarité envers les victimes et leurs ayants droit.

La commémoration répond également à la volonté du Chef de l'Etat et Grand Chancelier des universités et instituts supérieurs d'instaurer une paix durable ainsi qu'un double mécanisme de justice classique et transitionnelle dans notre pays.

La communauté universitaire et des chercheurs, en tant que creuset de savoir et de citoyenneté, occupe une place privilégiée dans la transmission de la mémoire et des valeurs de justice. La journée du 02 août constitue une opportunité unique pour sensibiliser notamment les étudiants, les enseignants et les chercheurs à la dignité humaine, renforcer leur engagement civique et promouvoir une culture de paix et de solidarité. Elle permet aussi de faire de l'université et des centres de recherche des espaces vivants de réflexion et d'action en faveur de la vérité, de la justice et de la réparation.

Au vu de ce qui précède, et pour consolider l'appropriation du GENOCOST, les établissements publics et privés sont appelés à organiser des activités culturelles, éducatives et sociales.

2. Appel à la commémoration

J'invite à cet effet, chaque établissement d'enseignement supérieur et universitaire, ainsi que chaque institut ou centre de recherche, à organiser, au bénéfice de sa communauté, des activités diverses sous le thème du GENOCOST. Quelques activités sont reprises ci-dessous, à titre indicatif :

p



- **Activités culturelles thématiques** : concours de théâtre, slam, éloquence, poésie, arts plastiques, artisanat, dissertation, procès fictifs, etc.
- **Activités sportives et compétitions** : organisation des rencontres sportives sous le label GENOCOST.
- **Activités scientifiques** : projection de films (p. ex. « *L'Empire du silence* » de Thierry Michel) suivie d'échanges, conférences, ateliers, présentation d'ouvrage ou d'article, etc.

Fait à Kinshasa, le 30 JUL 2026

Prof. Dr SOMBO AYANNE SAFI MUKUNA Marie-Thérèse

